

## RETRAITES : UNE VALEUR DU POINT QUI POSE QUESTION

FRANCE 3 FRANCE TÉLÉVISIONS Mis à jour le 03/03/2020 | 23:14 publié le 03/03/2020 | 23:14

L'utilisation du 49.3 pour le passage de la réforme des retraites empêche notamment des discussions sur la valeur du point. Le gouvernement promet qu'elle ne baissera pas. Pour autant, le montant des pensions pourrait bien être dévalué au cours du temps.

Pour rassurer les Français, Édouard Philippe a fait une promesse. "*La loi prévoira une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne puisse pas baisser*", précisait le Premier ministre le 11 décembre 2019. Mais serons-nous vraiment gagnants dans le futur système par point ? La réponse n'est pas si simple. Nous avons décortiqué le projet de loi, et une première subtilité est apparue. Le point n'a pas qu'une valeur, il en a deux.

### La possibilité d'une augmentation à des taux différents

La première représente le prix où nous achetons nos points avec nos cotisations : la valeur d'acquisition. La seconde correspond à la valeur de service, quand ils sont convertis en pension au moment de la retraite. Le gouvernement garantit qu'aucune de ces deux valeurs ne baissera. Mais elles pourront augmenter à des taux différents. Une précision qui peut tout changer. "*Si jamais votre valeur d'acquisition commence à progresser plus vite que votre valeur de service, vous allez vous retrouver à la retraite avec moins de points que les générations précédentes*", précise Michaël Zemmour, professeur d'économie à l'université Paris 1.

FRANCE 3 FRANCE TÉLÉVISIONS Mis à jour le 03/03/2020 | 23:14 publié le 03/03/2020 | 23:14